



La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Sylvie BERGEON

LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC
Elue à la CAPA des PLP
Responsable des Non-Titulaires
Permanence : mardi après-midi et mercredi

Abderrahim EL MOUAHID

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Elu à la CAPA des PLP

Christine MOINE-UIBER

Lycée N. Brémontier à BORDEAUX
Responsable Lycées/Collèges

Evelyne BRUN

Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC
Responsable Lycées/Collèges
Elue à la CAPN des Certifiés

Vincent FAUVEL

Collège Anatole France à CADILLAC
Elu à la CAPA des certifiés

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°15
13 mars 2014



Informations académiques

Compte-rendu du stage Non-Titulaires

Voici les éléments les plus significatifs parmi les thèmes abordés :

Rappel de la rentrée 2013

Le premier constat montre un nombre de contractuels enseignants en légère baisse sur les trois dernières rentrées. La diminution est plus marquée en lycées professionnels suite aux fermetures de postes dues au Bac 3 ans. Les fonctions documentaliste et CPE sont également en diminution.

Deux départements sont en augmentation : les Landes et le Lot et Garonne.

Le point en février 2014

Environ 1800 contractuels sont en poste. Les disciplines qui offrent le plus de postes à temps plein à l'année sont : philo, espagnol, maths, technologie, éco gestion, génie industriel bois, peinture, horticulture, biotechnologies, STMS, esthétique-cosmétique, coiffure, vente, techniques culinaires, hôtellerie service.

A la rentrée 2014, les stagiaires avec expérience professionnelle et les lauréats des concours réservés resteront dans l'académie sur des supports à temps complet.

Les autres seront sur des supports à temps partiel entre 8 et 10 h affectés nationalement.

Projet de calendrier du mouvement contractuels 2014

- Ouverture du serveur : 24 mars au 7 avril
- Edition et renvoi des AR : 8 avril
- Retour des AR : 5 mai
- Commission barème : 4 juillet
- Commission d'affectation des contractuels et MA disciplines professionnelles : 17 juillet
- Affectation des MA, CDD et CDI des autres disciplines directement par les services du rectorat du 21 au 28 août.



Ce projet est susceptible de quelques variations.

LE POINT SUR LES COMMISSIONS NATIONALES

Calendrier des groupes de travail contractuels

- 10 février : reclassement
- 24 mars : rémunération
- avril : représentation des ANT

Compte-rendu du comité de suivi de février

- Gestion unifiée des personnels de toutes les académies (contrat unique). **Le 10/12/2013 : le Conseil Supérieur de la Fonction Publique a voté un avis favorable au projet de décret modifiant le décret cadre de janvier 1986** (CFDT, CFTC, CGC, CGT et unsa pour... Fo et FSU contre). Il prévoit l'élargissement du champ d'application du décret de 1986. Un cadre de gestion unique pour tous les agents contractuels de droit public recrutés par les administrations de l'État et ses établissements publics. Il s'agit de faire du décret de 1986 « le cadre de gestion unique de tous les agents contractuels de la Fonction Publique d'Etat, quel que soit le fondement légal du recrutement, et d'homogénéiser les règles de gestion applicables à ces agents. »
- Recrutement à la licence pour les disciplines d'enseignement général et diplôme professionnel ou expérience professionnelle pour les disciplines professionnelles.
- Rémunération : proposition de passer à deux catégories : une catégorie standard pour le niveau licence minimum et une catégorie en-dessous de la licence.
- Proposition d'évaluation dans les 3 ans.
- Suppression de la règle de l'indice butoir pour le reclassement des années de contractuel mais la prime d'entrée dans le métier serait supprimée.

Remarque

Si l'annonce de la suppression de la règle de l'indice butoir est une excellente nouvelle, nous restons dans l'attente d'autres bonnes nouvelles pour les contractuels de l'Éducation Nationale en particulier la mise en place d'une grille de rémunération nationale.

Bilan congé formation

Le Groupe de travail sur les congés formation a eu lieu le 4 mars. Le compte-rendu et les résultats sont disponibles sur le site.

[Lire l'article \(http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article722\)](http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article722)

Informations nationales

Chantier des Métiers

Missions des enseignants du 2nd degré : des textes plus en phase avec la réalité du métier

Le ministère vient de présenter aux organisations syndicales la dernière version de son projet de réforme des missions et du service des enseignants du second degré. Ainsi, les fameux « décrets de 50 » vont-ils enfin céder la place à des statuts plus en phase avec la réalité du métier d'enseignant dans le second degré.

Cette réforme, élaborée dans un contexte budgétaire contraint, entrera en vigueur à la rentrée 2015. Elle comporte plusieurs évolutions positives:

- La reconnaissance officielle et statutaire de la diversité des missions des professeurs du secondaire. Ainsi, des tâches telles que la concertation, la préparation des cours, la correction des travaux des élèves, leur suivi, seront désormais reconnues dans un décret.
- La clarification et l'unification des règles de gestion dans un souci de transparence et d'équité. Rédigés il y a plus de 60 ans, ces textes ne correspondaient plus aux situations professionnelles d'aujourd'hui. Les règles actuelles étaient devenues obsolètes, difficiles à appliquer et sources d'inégalités entre les enseignants.
- L'ouverture de droits nouveaux comme la possibilité d'indemniser, en toute transparence, les missions de coordination dans toutes les disciplines, l'allègement du service dans les établissements les plus difficiles et la prise en compte de l'intervention en cycle terminal dans la voie professionnelle et en EPS.

Ces nouveaux textes concerneront plus de 300.000 enseignants. Ils seront à la fois plus clairs, plus justes et plus conformes aux contours d'un métier qui a évidemment évolué au cours des dernières décennies.

Tout au long des discussions, le SE-Unsa a veillé à ce que les nouvelles dispositions restent protectrices pour les personnels en excluant toute interprétation hasardeuse.

Les propositions du ministère constituent un progrès. Le SE-Unsa y voit une première étape dans la reconnaissance d'un métier qui doit retrouver toute son attractivité pour relever les défis d'avenir de notre École.

[En savoir plus \(http://www.se-uns.org/spip.php?article6561\)](http://www.se-uns.org/spip.php?article6561)

Journée de carence

Dans un courrier adressé aux ministres et aux préfets ce 27 février, la ministre de la fonction publique rappelle l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique mais avec l'obligation de déclaration de tout arrêt de maladie dans les 48h, assortie du principe d'une sanction pécuniaire, inscrite dans la Loi de Finances 2014.

Contrairement à ce que certains voulaient laisser croire, la mise en place d'une journée de carence n'a que peu d'impact sur l'absentéisme.

En effet, ce sont avant tout les conditions et la qualité de vie au travail qui sont davantage de nature à lutter contre le phénomène. C'est d'ailleurs ce que rappelle la ministre dans son courrier qui indique que « les conditions de vie au travail sont en effet un des facteurs majeurs de l'absentéisme. »

Signataire de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, l'Unsa portera un regard extrêmement attentif sur les plans d'action qui seront conduits dans les divers ministères. Seul un traitement à la source des conditions de travail, sera susceptible d'influer sur la santé des agents.

Il reste maintenant à connaître le contenu du décret portant sur l'obligation de transmission des arrêts de travail et la sanction pécuniaire qui est prévue.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>